

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 30 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 30 octobre 2018 à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

23 Octobre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

Ont pris part au vote : Mme CORDEVANT, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

Avenant n°1 au marché relatif à l'étude sur l'irrigation du centre-ville de Soissons par l'ensemble des transports collectifs et plus particulièrement leur accès à la partie la plus urbanisée	Rapport
	N°11

Par délibération N°5 du 24 avril 2018, le Comité Syndical, a attribué au Cabinet Mobhilis pour un montant de 26 650 € H.T le marché relatif à l'étude sur l'irrigation du centre-ville de Soissons par l'ensemble des transports collectifs et plus particulièrement leur accès à la partie la plus urbanisée.

Ce marché avait initialement une durée de 11 mois.

La durée de ce marché doit être prolongée car un travail supplémentaire doit être effectué par le Cabinet Mobhilis pour analyser les conséquences du projet Wilmotte qui a été présenté par la Ville de Soissons le 10 octobre 2018.

Cette tâche supplémentaire a été chiffrée par le Cabinet Mobhilis à 3 640,00 € H.T avec une durée supplémentaire de deux mois.

D.S

L'augmentation du montant global du marché étant supérieure à 5% l'avis de la Commission d' Appel d' Offres a été sollicité, conformément au Code des marchés, et les membres ont donné un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président du S.I.T.U.S à signer l'avenants n°1 au marché relatif à l'étude sur l'irrigation du centre-ville de Soissons par l'ensemble des transports collectifs et plus particulièrement leur accès à la partie la plus urbanisée.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président du S.I.T.U.S à signer l'avenant n°1 dont la tâche supplémentaire au marché « relatif à l'étude sur l'irrigation du centre-ville de Soissons par l'ensemble des transports collectifs et plus particulièrement leur accès à la partie la plus urbanisée », a été chiffrée à 3 640 ,00 € HT et la durée prolongée de deux mois.

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

RECU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
31 OCT. 2018

Affiché, 31 Octobre 2018
Pour extrait conforme,

